

Département du Var

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 07 - 22

Séance du 15 juillet 2020

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 30

Représentés : 3

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE, Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS DU  
CONSEIL MUNICIPAL AU  
SEIN DES ETABLISSEMENTS  
PUBLICS DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE  
ET DES SYNDICATS MIXTES**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

**SYNDICAT DES COMMUNES  
DU LITTORAL VAROIS  
(S.C.L.V)**

**Etaient représentés** :

**Conseillers Municipaux** : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Bruno BAIXE (procuration à Monsieur Bruno JOANNON), Yohann PAMELLE (procuration à Madame Helen ETCHANCHU)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20200715-DEL20200722-DE  
Date de télétransmission : 17/07/2020  
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Vu les procès-verbaux de l'élection du Maire et des Adjointes en date des 4 juillet et 15 juillet 2020,

Vu les dispositions de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de des articles L5211-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020.07.07 portant sur la procédure de vote pour la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des syndicats mixtes adoptée à l'unanimité,

Considérant la nécessité d'adhérer au Syndicat des Communes du Littoral Varois dont l'objectif est la protection et la mise en valeur de la côte varoise,

Considérant la nécessité de désigner, outre Monsieur le Maire, 1 délégué qui représentera la Commune au sein du Syndicat des Communes du Littoral Varois.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner, à cet effet, Madame Anne-Laure BEAUDOIN.

Le Conseil Municipal, par :

25 voix POUR

8 ABSTENTIONS ((Messieurs Yvan MAUBE, Alain BERARD, Dominique HOCQUET, Mesdames Béatrice AIELLO, Mireille NEVIERE-MAESTRONI, Corinne ROCHE-SANNA) (Monsieur Dominique OLIVIER et Madame Laura GENEVOIS))

Désigne Monsieur le Maire et Madame Anne-Laure BEAUDOIN pour représenter la Commune au sein Syndicat des Communes du Littoral Varois

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Philippe BARTHELEMY